



Qu'est-ce qu'un freelance?



08/01/2021

Tu as peut-être déjà lu dans une offre d'emploi que le contrat ou le statut proposé était celui d'un freelance ? Ce mot issu de la langue de Shakespeare semble porté par un vent de liberté, mais que veut-il dire concrètement dans le monde du travail en Belgique?

Ce billet t'aide à y voir plus clair !



Quèsaco ?

Un freelance est une personne qui travaille de façon ponctuelle ou régulière pour une entreprise mais qui n'est pas employée par celle-ci.

Les entreprises font souvent appel à des freelances pour une mission particulière ou un projet. Dans certains cas elles ont besoin d'une compétence précise qu'elles n'ont pas dans leurs équipes lors de certains moments de l'année où le volume de travail est plus important.

Le freelance propose ses services aux entreprises (ou peut répondre à une offre) mais contrairement à un employé « classique » il ne fait pas partie de l'entreprise, et il la quittera une fois sa mission terminée.

Dans certains secteurs cette notion de freelance est très répandue, c'est le cas des métiers de l'événementiel (stagehand, ingénieur du son...). On trouve aussi beaucoup de freelances dans les métiers de la communication et de l'audio-visuel (webdesigner, animateur 3D, cameraman...)

Le statut de freelance n'existe pas !

Il existe 3 statuts en Belgique :

Soit tu es fonctionnaire, c'est-à-dire que tu es employé par l'état. C'est par exemple le cas des enseignants et des personnes travaillant dans les administrations publiques.

Soit tu es indépendant et tu es donc ton propre employeur. On retrouve sous ce statut beaucoup de propriétaires de commerces de proximité (boulangers, bouchers,...) et de métiers de service (assureur, graphiste, coiffeur...).

Soit tu es salarié et tu travailles pour une entreprise ou une asbl. C'est elle qui sera ton employeur, avec qui tu signeras ton contrat de travail. Ce statut est le plus répandu, il inclut les employés et les ouvriers.

Comme tu le constates, le statut de freelance n'existe pas, malgré le fait qu'il soit très répandu. Le freelance est souvent associé à l'indépendant. Mais il est tout à fait possible d'être freelance salarié.

Pourquoi être un freelance salarié ?

Pour être indépendant tu dois t'inscrire auprès d'un guichet d'entreprise et d'un secrétariat social. Tu devras payer ton affiliation et surtout des cotisations sociales trimestrielles.

Elles sont obligatoires et ce peu importe le volume de ton activité. Tu pourras ensuite facturer à tes clients le travail que tu effectueras. Il te faudra probablement faire appel à un comptable pour t'aider dans la gestion de ton activité.

Toutes ces démarches et leurs coûts peuvent en dissuader plus d'un. C'est pourquoi pas mal de freelances choisissent le statut de salarié.

Comment faire ?

Il existe des entreprises comme Amplo qui vont te permettre de facturer ta prestation à ton client, et d'avoir un contrat de salarié en même temps.

Légalement tu signes un contrat de travail avec cette entreprise, et elle t'«autorise» à travailler chez ton client. C'est le même système lorsque tu es intérimaire sauf qu'ici c'est toi qui fixes le montant, l'horaire et qui décides pour qui tu travailles.

Concrètement une inscription en ligne sur le site d'Amplo et un premier rdv suffisent pour faire ta première facture. Lors du rdv, le consultant de chez Amplo te demandera de bien définir ton travail, tes horaires,... Il t'expliquera comment ça se passe au niveau financier, via une simulation de prix. Evidemment il y a diverses choses à prendre en compte, telles que l'ONSS ou le précompte professionnel par exemple.

Toute la partie administrative est assurée par ton consultant et ton salaire te sera versé avant d'envoyer la facture à ton client.

Petit conseil : ne propose jamais de prix à un client sans avoir discuté au préalable avec ton consultant. Entre le montant facturé et ce que tu auras en net il y a une grande différence. Ce statut de freelance salarié est également possible pour les étudiants.

Plus d'infos ?

Pour en savoir plus ou travailler comme freelance salarié, rends-toi sur : <https://amplo.be/fr>, tu y trouveras toutes les informations !